

Particuliers

Allocation de rentrée scolaire (ARS)

Vous avez au moins un enfant scolarisé âgé de 6 à 18 ans ? Vous pouvez, sous conditions de ressources, avoir droit à l'allocation de rentrée scolaire (ARS). Cette allocation permet de vous aider à financer les dépenses de la rentrée scolaire. Son montant dépend de l'âge de votre enfant et de son niveau de scolarisation. Nous vous présentons les informations à connaître.

Cas général Mayotte

Questions - Réponses

➤ [Qui perçoit les prestations et allocations familiales dans un couple ? \(https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F14722\)](https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F14722)

Pour en savoir plus

➤

[L'allocation de rentrée scolaire \(ARS\) \(https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/vie-personnelle/l-allocation-de-rentree-scolaire-ars\)](https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/vie-personnelle/l-allocation-de-rentree-scolaire-ars)

Source : Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

➤

[Enfant confié au service de l'aide à l'enfance : comment récupérer vos ARS ? \(https://consignations.caissedesdepots.fr/particulier/recuperer-votre-argent-consigne/recuperez-vos-allocations-de-rentree-scolaire-ars\)](https://consignations.caissedesdepots.fr/particulier/recuperer-votre-argent-consigne/recuperez-vos-allocations-de-rentree-scolaire-ars)

Source : Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Où s'informer ?

➤

[Caisse d'allocations familiales \(Caf\) \(http://www.caf.fr/allocataires/ma-caf-recherche/\)](http://www.caf.fr/allocataires/ma-caf-recherche/)

Services en ligne

➤ **Téléservice :**

[Allocations et prestations familiales – Déclaration de situation \(Caf\)](#)

[\(https://wwwd.caf.fr/wps/myportal/caffr/moncompte/monprofil#/profilcomplet\)](https://wwwd.caf.fr/wps/myportal/caffr/moncompte/monprofil#/profilcomplet)

➤ **Téléservice :**

[Caisse d'allocations familiales \(Caf\) en ligne](#) (<https://wwwd.caf.fr>)

➤ **Simulateur :**

[Calculez votre droit à l'allocation de rentrée scolaire \(ARS\)](#)

[\(http://simulation.msa.fr/pw1simars/Enfant/MonDebut.do?reqCode=execute\)](http://simulation.msa.fr/pw1simars/Enfant/MonDebut.do?reqCode=execute)

Et aussi...

Textes de référence



[Code de la sécurité sociale : articles L543-1 à L543-2](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006156177>

Conditions d'attribution



[Code de la sécurité sociale : articles D543-1 et D543-2](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006155875>

Calcul de l'ARS



[Code de la sécurité sociale : articles R543-1 à D543-7](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006156692>

Conditions d'attribution



[Arrêté du 22 décembre 2023 relatif aux plafonds de ressources de certaines prestations familiales](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048680633>



[Liste des fournitures scolaires pour la rentrée](#) (<http://www.education.gouv.fr/cid90446/liste-des-fournitures-scolaires-pour-la-rentree-2018.html>)



[Instruction interministérielle du 20 mars 2024 relative à la revalorisation au 1er avril 2024 des prestations familiales servies en métropole et outre-mer](#) (<https://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2024/2024.6.sante.pdf>)



[LOI n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046186723>